



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE**Fermeture de la rue de Lincé par mesure de sécurité.****LA BOURGMESTRE,**

Vu la nouvelle loi communale, notamment en ses articles 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que Madame la Bourgmestre à la sécurité publique dans ses prérogatives.

ARRETE :

Article 1 : Trois arbres menaçant de tomber sur des fils électriques ainsi que sur la voie publique, la rue de Lincé sera fermée à la circulation de tous véhicules entre le carrefour de la rue de Montfort et la rue Souverain-Pré pour des raisons de sécurité. Une déviation sera mise en place par le village de Montfort et Chera de la Gombe où la circulation sera réglée par des feux lumineux de circulation.

Article 2 : Les riverains auront accès à leur habitation uniquement par le haut de la rue de Lincée, cette dernière étant physiquement obstruée entre le passage à niveau et la première habitation.

Article 3 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.

La Bourgmestre,
Laura IKER

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be